



Date d'affichage : du 30 mai au 13 juin 2017, 16 h

ANIMATEUR MAISON DES JEUNES (Liste de remplacement)

** Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur adjoint aux Services sociaux
Lieu de travail :	Maison des Jeunes wendat (MDJ) 40 rue de l'Ours, Wendake (Québec) G0A 4V0
Statut :	Temporaire syndiqué
Horaire :	Sur appel, soir et fin de semaine
Salaire :	Entre 12.02\$ et 15.18\$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste doit tenir un lieu agréable pour les jeunes de 12 à 17 ans afin de favoriser leur développement. Il anime des activités à caractère socioculturel, préventif ou sportif.

Fonctions principales :

- Lire et rédiger un journal de bord;
- Accueillir et prendre les coordonnées des jeunes fréquentant la MDJ;
- Organiser, animer et diriger diverses activités pour favoriser la socialisation, la santé physique et la santé mentale;
- Encourager et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages et leur développement;
- Aménager et conserver une atmosphère de façon à faciliter l'échange et la communication et entretenir un climat de confiance;
- Être à l'écoute, supporter et répondre aux attentes et aux besoins des jeunes;
- Dépister et référer les jeunes aux personnes-ressources;
- Surveiller les lieux et veiller au respect des règles de vie de la maison;
- Assurer la sécurité des jeunes;
- Responsabiliser les jeunes;
- Participer aux réunions d'équipe d'animation;
- Participer à la réunion de l'assemblée générale;
- Assister à des formations (ex : secourisme, thématique jeunesse);
- Transmettre et informer les jeunes sur leur culture;
- Organiser et assister au financement;
- Sensibiliser les adolescents à leur environnement afin d'obtenir un milieu de vie agréable à la maison des



Avis de concours 2017-35

Date d'affichage : du 30 mai au 13 juin 2017, 16 h

jeunes;

- Faire du ménage à la maison des jeunes;
- Donner les premiers soins, au besoin;
- Accompagner et superviser les jeunes, au besoin, lors de sortie de groupe;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

Exigences :

- Diplôme d'études secondaires;
- Avoir 18 ans;
- Connaissance des services offerts par la communauté et du réseau de la santé;
- Permis de conduire valide et être admissible aux exigences des assurances;
- Expérience pertinente dans une maison des jeunes ou dans un organisme communautaire (atout);
- Avoir son cours de premiers soins (atout);
- Connaissance de la culture huronne-wendat.

Qualités requises :

Maturité, confidentialité, capacité à communiquer, capacité d'écoute, sens de l'initiative, dynamique, politesse, relation interpersonnelle, sens de l'organisation, travailler en équipe, bon jugement, autonomie, diplomatie

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.